



LE TRAVAIL

5¢

Volume XXIV — No 1

Organe officiel de la C. T. C. C. — Montréal

JANVIER 1948

“QUE NOTRE MOUVEMENT PRENNE UNE NOUVELLE EXPANSION CONFORME AUX VOEUX LEGITIMES DE LA CLASSE OUVRIERE”.

A l'occasion du Nouvel An, il m'est très agréable, à titre de Président Général de la C.T.C.C., de formuler les souhaits les plus sincères à tous nos militants et à leur famille.

L'année 1947 a marqué la réalisation d'un bon nombre d'initiatives heureuses au sein de la C.T.C.C. et je souhaite que notre mouvement syndical catholique, au cours de l'année 1948, prenne une expansion digne de la doctrine qu'il défend et conforme aux vœux légitimes de la classe ouvrière.



Les mêmes souhaits s'adressent également aux membres des autres organisations syndicales canadiennes et à toute la classe des salariés, qu'il s'agisse de travailleurs manuels, d'employés ou de travailleurs intellectuels.

Avec une énergie nouvelle, la C.T.C.C., en 1948, poursuivra sa mission sociale. Elle continuera à faire connaître sa doctrine et son programme d'action. Elle souhaite être de mieux en mieux comprise des masses laborieuses, du patronat et des gouvernants. La C.T.C.C. désire la paix sociale et le respect de la justice sociale.

Notre pays et ses travailleurs ont largement contribué à gagner la guerre; nous avons connu la détente de la victoire; mais les normes d'une paix durable tardent à se préciser, à s'agencer, à s'harmoniser. Le matérialisme, sous toutes ses formes, revient à la surface. Le recours à Dieu paraît avoir été une mesure de guerre. Voyons les choses telles qu'elles sont, non pour nous décourager, mais pour nous stimuler davantage dans la poursuite de notre idéal.

Au début de 1948, envisageons l'avenir avec confiance, et que les hommes de bonne volonté se mettent hardiment à la tâche pour assurer le plein épanouissement de la personne humaine, et pour que la dignité du travail soit protégée dans les cadres professionnels d'une véritable démocratie s'appuyant sur la justice et la charité, et où les valeurs spirituelles ont préséance sur les intérêts matériels, sans, pour cela, ignorer ou négliger ces derniers.

Gérard PICARD,
Président général, C.T.C.C.

A PLESSISVILLE

LE SYNDICAT OBTIENT DE FORTES AUGMENTATIONS

La formule Rand et plusieurs autres avantages accordés aux employés de Forano

Depuis neuf mois, les membres du Syndicat Catholique des Employés de Fonderies de Plessisville attendaient avec impatience que les négociations directes, la conciliation et l'arbitrage réglent le différend existant entre leur Syndicat et la compagnie Forano Ltée.

Samedi soir, 29 novembre, ces travailleurs ont enfin appris, et avec quel enthousiasme, que le Syndicat et l'Employeur avaient signé un contrat collectif qui satisfait à leurs justes et légitimes revendications et apporte les notables améliorations suivantes à leurs conditions de salaires et de travail :

FORMULE RAND

Le syndicat a réussi, tout d'abord, à faire inclure dans le contrat un article obligeant les non-syndiqués à verser au syndicat un montant égal à la contribution syndicale que versent les membres de ce syndicat. (Une clause de ce genre s'appelle une "formule Rand", du nom du juge qui, le premier, a rendu une décision arbitrale en ce sens).

Les avis peuvent être partagés quant à ce qui concerne une telle formule; mais les membres du syndicat sont d'avis que les non-syndiqués, retirant du Syndicat les mêmes avantages que les syndiqués, doivent naturellement aider à assurer son existence, sa permanence et son développement, dans l'intérêt bien compris des travailleurs.

SALAIRES

La nouvelle convention établit une échelle de salaires dont les taux de base varient de \$0.58 (taux des journaliers) à \$0.88 (taux de base de la Classe "A" des Outils). Cette nouvelle échelle accorde, en fait, une augmentation d'environ \$63,000 dollars annuellement aux quelques 230 travailleurs concernés. Et les augmentations individuelles, apprentis excepté, vont de -0.08 cents l'heure à -0.20 cents l'heure.

La sentence arbitrale accordait la rétroactivité sur les salaires réels payés à compter des quatre périodes de paye précédant le dépôt de la sentence arbitrale au Ministère du Travail. Les partis ont convenu (suite à la page 2)

Bonne et Heureuse Année

“Le Travail” présente à tous ses lecteurs ses vœux les plus sincères de prospérité, de succès et de bonheur pour l'année qui s'en vient. La direction et les rédacteurs de votre journal syndical se proposent d'apporter en 1948 une collaboration toujours accrue et toujours plus dynamique aux organisateurs et officiers de notre puissant mouvement ouvrier.

Nous saurons tout mettre en oeuvre pour donner à vos succès, à vos difficultés et à vos batailles toute la publicité nécessaire. Les injustices dont les ouvriers seront victimes recevront inévitablement la condamnation qu'elles méritent; les triomphes que vous remporterez occuperont également une première place dans les colonnes de votre journal. La direction entend collaborer étroitement et ne rien négliger pour atteindre le but de tout journal véritablement ouvrier: protéger et défendre les intérêts économiques, sociaux et moraux de tous les salariés, instruire et renseigner toutes les catégories d'employés et leur permettre ainsi de mieux faire rayonner leur dignité humaine.

1948 marquera une autre étape décisive du mouvement ouvrier catholique du Canada; d'autres luttes s'annoncent, d'autres victoires couronneront les efforts de nos militants; nous voulons être un flambeau pour tous les syndiqués et tracer à chacun, grâce aux directives éclairées de nos chefs supérieurs, la voie qui conduira aux succès éclatants.

1948 verra sans doute se réaliser un projet bien cher à tous les membres de la Confédération des travailleurs catholiques du Canada et tout spécialement à nos lecteurs assidus: la publication hebdomadaire du “Travail”. Souhaitons en terminant que chacun de nous y apporte sa collaboration constante.

Que 1948 soit pour votre journal et notre mouvement une année de progrès; pour tous les salariés et leurs familles une année de bien-être et de sécurité sociale, morale et économique.

Le mois prochain

Faits et gestes mettant en “vedette” l'incapacité de la Commission de relations ouvrières.

Que 1948 soit pour tous nos annonceurs et leur famille une année de prospérité et de bonheur



Organe mensuel officiel de la
Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
REDACTION

Rédacteurs: André Roy et Fernand Simard
19, rue Caron Québec 1231 est rue Demontigny, Montréal
Tél.: 2-7535 Falkirk 3694
Administrateur: Marcel Ethier.

Abonnement: Un an, \$0.60; deux ans, \$1.00; le numéro, 5 sous

Publié par la Confédération des Travailleurs Catholiques du Canada
et imprimé par L'Espérance Frères, Enreg, 1130 Lagachetière est,
Montréal.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe.
Ministère des Postes, Ottawa.

LE SYNDICALISME CHRÉTIEN EST DEvenu INDISPENSABLE

LE DROIT D'ASSOCIATION

C'est un fait reconnu et admis que le droit pour les ouvriers de se grouper dans un Syndicat. L'Eglise l'a d'abord reconnu en recommandant aux patrons et aux ouvriers de se grouper chacun dans leur association professionnelle. L'Etat, par ses lois, a consacré officiellement ce droit et a su assurer aux ouvriers toute la protection nécessaire pour qu'il ne soit lésé en aucune façon.

L'homme est naturellement porté à chercher d'autres hommes, à se grouper, à former des associations. Seul, il ne peut rien. Groupé, il est fort. Cette tendance naturelle se fonde sur les principes mêmes de la société et de la famille.

Comme il est dit plus haut, l'Eglise s'est prononcé sur le sujet. Qui n'a pas lu *Rerum Novarum*, cette "Grande Charte des Travailleurs", et *Quadragesimo Anno*, l'encyclique de la "Rénovation Sociale".

"La première place appartient aux corporations ouvrières". (Léon XIII).

"Par une injustice criante, les pouvoirs publics déniaient le droit naturel d'association à ceux-là qui en avaient le plus grand besoin pour se défendre contre l'exploitation des plus forts". (Pie XI).

"L'Eglise reconnaît et affirme le droit des patrons et des ouvriers de constituer des associations syndicales et y voit un moyen efficace pour la solution de la question sociale". (S.C.C.).

L'Etat, lui aussi, a su donner à la classe ouvrière une protection adéquate à ses besoins et à ses droits, il a donné aux organisations ouvrières des lois qui reconnaissent le droit d'association, protège l'organisation syndicale elle-même contre la mauvaise volonté ou l'abus de pouvoir de certains employeurs.

Il en résulte donc pour les ouvriers un droit absolu et reconnu qui leur permet d'adhérer à l'union de leur choix, de refuser les négociations individuelles et de réclamer que toutes les tractations se fassent par l'intermédiaire du groupement auquel ils appartiennent.

OBJECTIONS CONTRE CE DROIT

Sans doute, le patron est maître chez lui et c'est son droit d'organiser et de diriger son entreprise. Mais, il n'est pas un maître absolu. En introduisant des ouvriers chez lui, il ne peut leur refuser le droit de S'ENTENDRE ENTRE EUX. Cette reconnaissance leur donne-t-elle la liberté de tout faire selon leur bon plaisir? Non. L'union leur donne plutôt l'indépendance et la liberté dans la discussion du contrat de travail. On dira que l'employeur perd ainsi de son autorité... Il vient à l'esprit de S. Exc. Mgr Douville: "la liberté, la tranquillité et le droit ne sont pas des biens légitimes dans n'importe quelle mesure; la liberté de l'employeur finit au point où commence le droit de l'employé".

Le syndicalisme catholique prétend certes donner justice à chacun; mais, il n'en reste pas moins vrai et c'est sa valeur première qu'il tente d'établir dans la justice et le respect des droits une étroite collaboration entre employeurs et employés. Pour l'avènement d'un ordre social meilleur, il faut ainsi envisager le problème de haut, il est nécessaire et indispensable que la coopération règne. Avec cela, et les preuves sont faites, la prospérité de l'entreprise est assurée et l'organisation syndicale remplit sa mission puissamment éducatrice.

(suite à la page 9)

A PLESSISVILLE

Autres améliorations obtenues pour les employés de fonderies

Le syndicat adresse ses plus vifs remerciements au confrère Marius Bergeron, aviseur technique de la C.T.C.C. pour avoir si habilement conduit les pourparlers jusqu'au succès.

(suite de la 1ère page)

que cette rétroactivité compterait à partir du 15 septembre, la décision ayant été déposée au Ministère le 15 novembre dernier. Les travailleurs recevront ainsi environ \$10,000 dollars de rétroactivité.

CLASSIFICATION DES OPERATIONS

Après avoir pris connaissance de la sentence arbitrale, les parties ont jugé que la classification des opérations, avec taux différentiels correspondants, devait être complétée. Les deux parties ont donc terminé ce travail conjointement.

D'un autre côté, le tribunal avait auparavant réduit le nombre des classes de 6 à 3 seulement pour certaines opérations, et à moins de trois pour certaines autres opérations, ce qui représente aussi une amélioration notable.

CLASSEMENT DES TRAVAILLEURS

Avant de signer la convention, les parties ont procédé au classement de chacun des travailleurs de l'usine. Elles ont aussi convenu que ce classement sera tenu à date et sera modifié à la suggestion de l'une ou de l'autre partie. Chaque classe doit contenir un nombre raisonnable de travailleurs.

Le classement des hommes s'est fait en gardant dans les classes A, B, et C les travailleurs qui y étaient classés dans les catégories inférieures.

APPRENTISSAGE

La convention prévoit une nouvelle échelle de salaire relative à l'apprentissage qui accorde aux travailleurs de ce groupe une augmentation sur le salaire réel de trois sous l'heure.

La nouvelle convention réduit aussi de 15% à 10% le nombre des apprentis par rapport au nombre total des employés de l'usine.

TRAVAIL AU BONI

La nouvelle convention prévoit aussi que l'Employeur communiquera au Syndicat, en même temps qu'aux travailleurs concernés, tous les renseignements concernant les taux de travail au boni, etc.

De plus, chaque mois, l'Employeur remettra au Syndicat le rapport mensuel de la production effectuée sous système de production.

PROMOTION ET TRANSFERT

Une clause détermine que les promotions, transferts, embauchages, licenciements et réembauchages se feront en considérant les facteurs suivants: 1—Habilité, capacité et compétence; 2—longueur de services; 3—charges familiales; 4—l'adhésion au Syndicat; 5—la résidence locale.

Cette même clause détermine, de même, que, dès qu'une position sera vacante, le travailleur ou les travailleuses intéressés pourront faire demande de cette position dans les huit jours qui suivront l'affichage de la vacance. La nomination sera faite par le contre-maître mais tout employé qui se croira lésé dans ses droits pourra porter plainte et faire valoir ses revendications par l'intermédiaire du Comité des Relations Ouvrières.

ANCIENNETE

Une autre clause reconnaît enfin que tout travailleur qui a fait 6 mois de travail dans l'usine a un droit d'ancienneté reconnu. Il ne perdra ce droit que s'il quitte l'usine: 1—volontairement; 2—pour cause; 3—s'il est absent de l'usine pendant plus de 3 jours sans donner avis et sans excuse raisonnable.

HEURES DE TRAVAIL

La sentence arbitrale prévoyait aussi que les heures de travail seraient réduites de 55 à 50 heures. Au cours des rencontres qui ont précédé la signature de la convention, les parties ont convenu que cette décision serait changée et que la semaine de travail continuerait d'être de 55 heures pour les employés de jour et de 60 pour les

travailleurs de nuit. Et cela en raison de facteurs que les deux parties ont trouvé admissibles.

Cette convention apporte, on le constate, plusieurs améliorations de grande importance syndicale. Les droits des travailleurs, ceux des syndiqués spécialement, y sont déterminés de façon plus précise que jamais. Les améliorations des conditions de salaires et de travail sont les plus heureuses qui aient été obtenues depuis 1942, date de la fondation du Syndicat. Voilà pourquoi tous sont fiers du grand succès que le Syndicat vient de remporter.

Le grand mérite en revient à Monsieur Marius Bergeron, aviseur technique de la C.T.C.C., qui a pris la cause en main lors de l'arbitrage et l'a suivie jusqu'au jour de la signature du contrat.

L. L. Hardy,
agent d'affaires,
C.S.T.U.P.

AUX CONSTRUCTEURS DE LA TERRE

Groupes de travailleurs, fiévreux et haletants,
Qui vous dressez et qui passez au long des temps
Avec le rêve au front des utiles victoires,
Torses carrés et durs, gestes précis et forts,
Marches, courses, arrêts, violences, efforts,
Quelles lignes fières de vaillance et de gloire
Vous inscrivez tragiquement dans ma mémoire!

Je vous aime, gars des pays blonds, beaux conducteurs
De hennissants et clairs et pesants attelages,
Et vous, bûcherons roux des bois pleins de senteurs,
Et, toi, paysan frustré et vieux des blancs villages,
Qui n'aime que les champs et les humbles chemins
Et qui jette la semence d'une ample main
D'abord en l'air, droit devant toi, vers la lumière,
Pour qu'elle vive un peu avant de choir en terre.

Et vous aussi marins qui partez sur la mer
Avec un simple chant, la nuit, sous les étoiles,
Quand se gonfle aux vents atlantiques, les voiles
Et que vibrent les mâts et les cordages clairs;
Et vous, lourdes débardeurs dont les larges épaules
Chargent ou déchargent, au long des quais vermeils,
Les navires qui vont et vont sous les soleils
S'assujettir les flots jusqu'aux confins des pôles

Et vous encore, chercheurs d'halucinants métaux,
Et des plaines de gel, sur des grèves de neige,
Au fond de pays blancs où le froid vous assiège
Et brusquement vous sert en son immense étai;
Et vous encore, mineurs qui cheminez sous terre,
Le corps rampant avec la lampe entre vos dents,
Jusqu'à la veine étroite où le charbon branlant
Cède sous votre effort obscur et solitaire;

Et vous enfin, batteurs de fer, forgeron d'airain,
Visages d'encre et d'or, trouant l'ombre et la brume,
Dos musculeux tendus ou ramassés, soudain,
Autour de grands brasiers et d'énormes enclumes,
Laminoirs noirs bâtis pour un oeuvre éternel
Qui s'étend de siècle en siècle toujours plus vaste,
Sur les villes d'effroi, de misère et de faste,
Je vous sens en mon coeur, puissants et fraternels.

Oh! ce travail farouche, âpre, tendre, austère,
Sur les plaines, parmi les mers, au coeur des monts
Serrant ses noeuds partout et rivant ses chaînons
De l'un à l'autre bout des pays de la terre:
Oh! ces gestes hardis, dans l'ombre et la clarté,
Ces bras toujours ardents et ces mains jamais lasses
Ce bras, ces mains unis à travers les espaces,
Pour imprimer quand même à l'univers dompté
La marque de l'étreinte et de la force humaines
Et recréer les monts et les mers et les plaines,
D'après une autre Volonté.

ELU PRESIDENT



Monsieur O'Brien Grenier a été élu président du Syndicat national catholique du Vêtement de Louiseville Inc. pour le terme 1948.

Les autres officiers élus sont : MM. Léo Dion, vice-prés.; Robert Plante, secrétaire; Mlle Irène Grenier, trésorière; Wilbrod Plante et Roger Noël, directeurs; Ls. Geo. Deveault, directeur; Mlle Marguerite Hubert, directrice.

Les élections ont été présidées par M. R. J. Lemire, secrétaire du Conseil Central des Syndicats Nationaux des Trois-Rivières

LES ELECTIONS DU SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYES DE COOPERATIVES DE GRANBY INC.

Lors d'une récente assemblée, le Syndicat National des Employés de Cooperatives de Granby a procédé à l'élection de ses nouveaux officiers pour le terme 1947-48.

Les nouveaux officiers élus sont: Président: M. L.-P. Dufresne; Vice-Président: M. Sergius Robert; Secrétaire-archiviste: M. R.-M. Hamel; Secrétaire-trésorier: M. M. L. Lamoureux; Directeurs: M. Ovila Raymond; Organisateur: M. Gilles Charbonneau.

NOUVEAU CONSEIL DES BARBIERS-COIFFEURS

Lundi soir dernier, le Syndicat des Barbiers-Coiffeurs de Saint-Jean se réunissait à la Centrale Catholique pour son assemblée régulière de novembre. Comme le veut la Constitution, on a procédé à l'élection de l'exécutif pour la prochaine année, avec le résultat suivant:

M. A. Bonneau, président; M. Raymond Authier, vice-président; M. P.-E. Messier, trésorier; M. Ernest Laroche, sec-archiviste; M. Félix St-Germain, directeur des patrons; M. Conrad Dupuis, directeur des employés.

Il a aussi été décidé qu'à partir du 1er janvier 1947, les cotisations seraient portées à \$1.00 par mois. Nos félicitations et vœux de succès aux élus.

AU CONSEIL CENTRAL DE ST-HYACINTHE

Lors de sa dernière assemblée, le Conseil Central des Syndicats Nationaux Catholiques de St-Hyacinthe, a accepté la demande d'affiliation d'un nouveau Syndicat (du Textile), sous le nom de SYNDICAT NATIONAL DES EMPLOYES DE LA DONAHUE de St-Hyacinthe.

Le Conseil Central de St-Hyacinthe compte actuellement 17 syndicats affiliés, avec un effectif de 4,000 membres.

1948

Que cette nouvelle année apporte à notre mouvement syndical catholique une expansion digne de la doctrine qu'il défend

Syndicat National de l'Industrie de Meuble de Beauharnois

Léopold Byette, prés. Léo-Paul Huot, sec.-fin.

Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Cabano Inc.

Roméo-H. Ducharme, prés. J.-Ad. Canuel, agent d'affaires.

Syndicat National des Employés du Commerce de Gros de Chicoutimi

J.-Ludger Jauvin, prés. Olivier Fortin, sec.-fin.

Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Donnacona Inc.

François Ramond, prés. J.-Léo Poulin, sec.-trés.

Syndicat Nat. Cath. des Employés de la Coopérative Agricole de Granby

Louis-Philippe Dufresne, prés. Lionel Lamoureux, sec.-fin.

Syndicat des Métiers de la Construction de Magog

Arthur Lachance, prés. Robert Simonneau, sec.-fin.

Syndicat Cath. National de l'Industrie du Bois Ouvré de Matane Inc.

Léopold Vézina, prés. J.-Ant. Pelletier, agent d'affaires.

Syndicat National du Textile de Montmorency Inc.

Arthur Pelletier, prés. Fernand Villeneuve, agent d'affaires.

Syndicat National des Charpentiers Menuisiers de Montréal Inc.

Osiias Filion, prés. Philias Ethier, sec.-fin.

Syndicat National des Travailleurs en Chaussure de Montréal Inc.

Léo Thivierge, prés. Cajétan Bruneau, sec.-gén.

Syndicat National des Gantiers de Montréal Inc.

M.-A. Robert, prés. Jean L'Heureux, agent d'affaires.

Association des Journaliers et Manoeuvres de Montréal Inc.

Paul Lortie, prés. Clovis Langlois, agent d'affaires

Syndicat National des Employés Municipaux de la Ville de La Tuque

Albert Plamondon, Prés. Fernand Hébert, sec.-fin.

Syndicat Nat. Cath. des Travailleurs du Meuble de Princeville Inc.

Guy Thiboutot, prés. Normand Paquin, sec.-fin.

Syndicat National des Briqueteurs-Maçons de Québec Inc.

Henri Robitaille, prés. Alphonse Lemieux, sec.-fin.

1948

La C.T.C.C. désire la paix sociale et le respect de la justice sociale. Que 1948 nous donne l'énergie nécessaire pour atteindre ces buts.

Union Nationale des Compagnons-Barbiers de Québec

Louis-Philippe Servais, prés. Gérard Poirier, sec.-fin.

Syndicat Professionnel des Fonctionnaires Municipaux de Québec Inc.

René Bélanger, prés. Rolland Villeneuve, secr.

Syndicat National des Gantiers de Québec

Adjutor Quirouet, prés. Armand Boucher, sec.-fin.

Syndicat National de l'Alimentation au Détail de Québec

C.-A. Gauvin, prés. Rolland Marier, sec.

Association des Emplolés de Sherbrooke Machineries

Lévis Samson, prés. J.-P. Berthold, sec.

Syndicat Nat. Cath. des Métiers de la Construction de St-Hyacinthe

Roméo Meunier, prés. Léo St-Germain, sec.

Syndicat Nat. Cath. du Vêtement de St-Hyacinthe Inc.

Guy St-Roch, prés. Rollande St-Onge, sec.

Syndicat Nat. Cath. des Boulangers de Trois-Sivières

Albert Morin, prés. Réal Lahaie, sec.

Association Catholique des Gantières de Trois-Rivières

Flore Lanenville, prés. Juliette Larose, sec.-fin.

Union des Ouvriers du Textile-Coton et Lin de Drummondville

Philias Dionne, prés. Raymond Vaillancourt, sec.-fin.

Syndicat National Catholique de Kingsey Falls

Willie Corriveau, prés. Camille Boulet, sec.-fin.

Syndicat Cath. des Employés des Producteurs de Sucre d'Erable de Québec

Arthur Vaillancourt, prés. Raoul Bellemare, sec.-fin.

Syndicat Catholique de l'Industrie du Bois de Priceville Inc.

Adrien Bélanger, prés. Alcide Soucy, sec.-fin.

Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de St-Raymond Inc.

Edmond Beaumont (fils), prés. Jos.-Napoléon Bureau, sec.-fin.

L'Association Nationale des Employés de la Paton de Sherbrooke Inc.

Ronaldo Fortier, prés. Rolande Bélanger, sec.-arch.



NOUVELLES DE QUÉBEC

Par André Roy

Les fonctionnaires municipaux recevront \$200.00 de plus

La sentence arbitrale donne gain de cause au syndicat et propose certaines réformes de taxation.

Le conseil d'arbitrage, formé pour juger le différend survenu entre la Cité de Québec et le Syndicat des fonctionnaires de la Cité vient de rendre sa décision dans une sentence unanime qui accorde une majoration de salaires de \$220 à chacun des fonctionnaires, quels que soient son poste ou son salaire antérieur pour la période allant du 1er mai 1947 au 30 avril 1948.

Voici le texte de la décision des arbitres en ce qui concerne la demande de majoration de salaires :

"Si nous n'avions à considérer, y lit-on, que l'augmentation du coût de la vie, d'après la preuve faite, nous n'hésiterions pas à accorder la demande du Syndicat. Mais, vu la situation particulière des fonctionnaires municipaux d'une part, et d'autre part la capacité de payer de la ville, nous croyons rendre justice aux deux parties en décrétant ce qui suit :

"Que l'article 17 soit modifié en ajoutant le paragraphe suivant :

"Que chaque minimum et maximum indiqué à cet article soit majoré de \$220.00 et qu'il en soit ainsi pour chaque traitement individuel; cependant, cette augmentation ne vaudra que pour l'année fiscale 1947-1948, et si la convention se renouvelle automatiquement, ladite augmentation sera soustraite aux effets du renouvellement.

"Nous croyons de notre devoir de dire qu'il nous semble que le nombre de fonctionnaires municipaux est trop élevé et qu'une diminution du personnel permettrait aux autorités municipales d'améliorer la condition de ses employés.

"Nous nous permettons aussi de faire remarquer qu'il ressort de la preuve faite devant nous que le système de taxation de la ville de Québec est désuet et pourrait, à notre sens, être avantageusement modifié avec de nouveaux pouvoirs de taxation autres que ceux concernant la propriété foncière".

Nombreuses élections chez les syndiqués de Québec

L'enthousiasme règne partout

Le Syndicat Catholique Féminin des Employées des Maisons Hospitalières de Québec et District, Inc., a tenu récemment ses élections annuelles, sous la présidence de M. Lauréat Morency, président du Conseil Général de Québec.

Le bureau de direction pour les 12 mois à venir sera composé comme suit :

Président : Mademoiselle Laurette Bernatchez; vice-présidente : Mademoiselle Magella Cyr; secrétaire : Mademoiselle Marie-Louise Roy; financière : Mademoiselle Alexina Busque; trésorière : Mademoiselle Blanche Plourde; sentinelle : Mademoiselle Juliette Langelier.

LES METIERS DE LA CONSTRUCTION

Les quelque six cents membres du Syndicat des employés de garage de Québec, ont procédé hier soir, au cours d'une assemblée générale, à l'élection de leur nouveau bureau de direction et au choix des délégués au Conseil général.

Les nouveaux membres du bureau de direction figurent comme suit : président, M. Joseph Parent, 1er vice-président, M. Arthur Routier; 2e vice-président, M. Pierre Germain; secrétaire, M. Roger Fiset; assistant-secrétaire, M. Joseph Bouchard; trésorier, M. Adélar Mainguy; secrétaire-financier, M. Eugène Paquet; sentinelle, M. Raymond Parent; gardien, M. Gérard Faucher. Ont été choisis pour représenter le syndicat au Conseil

général : MM. Joseph Parent, Roger Fiset, Arthur Routier, Adélar Mainguy, Simon Gagnon et Léon Turcotte.

L'élection a été tenue sous la présidence de M. Alphonse Proulx. M. l'abbé Aurèle Ouellet, aumônier du Syndicat, a donné la bénédiction aux ouvriers.

M. Rosaire Gosselin a été réélu pour un onzième terme consécutif président de l'Union nationale catholique des charpentiers-menuisiers de Québec Inc., au cours d'une assemblée d'élection tenue le 27 novembre au secrétariat des syndicats catholiques, sous la présidence de M. Gérard Courcy, secrétaire-trésorier du Conseil général des syndicats catholiques de Québec.

Les autres officiers sont : MM. Omer Pagé, vice-président; Raoul Arcand, secrétaire-archiviste; Amédée Delisle, secrétaire-financier; Robert Bernier, secrétaire-trésorier; Gaston Gosselin, secrétaire-correspondant; Lucien Gignac, assistant-secrétaire-financier; Gérard Boulé, assistant-secrétaire-archiviste; Gérard Lelièvre, gardien, et Joseph Abel, sentinelle.

Les délégués au Conseil général sont MM. Rosaire Gosselin, Raoul Arcand, Omer Pagé, Robert Bernier, Lucien Gignac et Gérard Boulé; au Conseil des métiers de la construction, MM. Rosaire Gosselin, Amédée Delisle, G. Mathieu et Omer Page. Le comité examinateur est formé de MM. R. Bernier, Wilbrod Fiset et Gaston Gosselin. Les auditeurs sont MM. Arthur Leclerc, G. Mathieu et Cléophas Bernier.

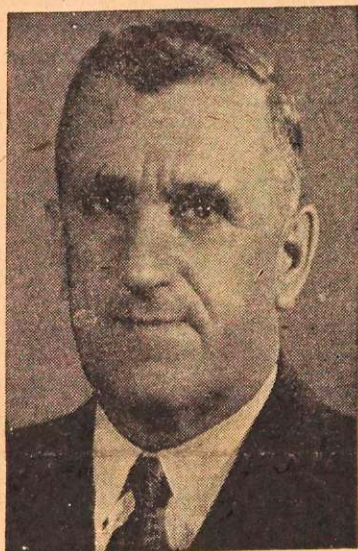
A QUÉBEC

M. LAUREAT MORENCY REELU POUR UN DEUXIEME TERME

Au Conseil Central

Pour un deuxième terme, M. Lauréat Morency a été réélu, hier soir, par acclamation président du Conseil Général, des Syndicats Catholiques de Québec. Les élections ont été présidées par M. J.-A. Bouthillette, qui a procédé également à l'installation des officiers, tandis que M. Alphonse Proulx agissait comme secrétaire.

Les autres officiers dont la plupart ont été réélus sont : MM. Jos. Parent, premier vice-président; René Bélanger, 2ème vice-président; Alphonse Proulx, secrétaire-archiviste; Alfred Maheux, assistant-secrétaire-archiviste; Maurice Dusault, secrétaire - correspondant; Omer Chevalier, secrétaire-financier; Roger Fiset, assistant-secrétaire financier; Gérard Courcy, secrétaire-trésorier; Joseph Conseiller, commissaire-ordonnateur, et Alexandre Liset, sergent d'armes.



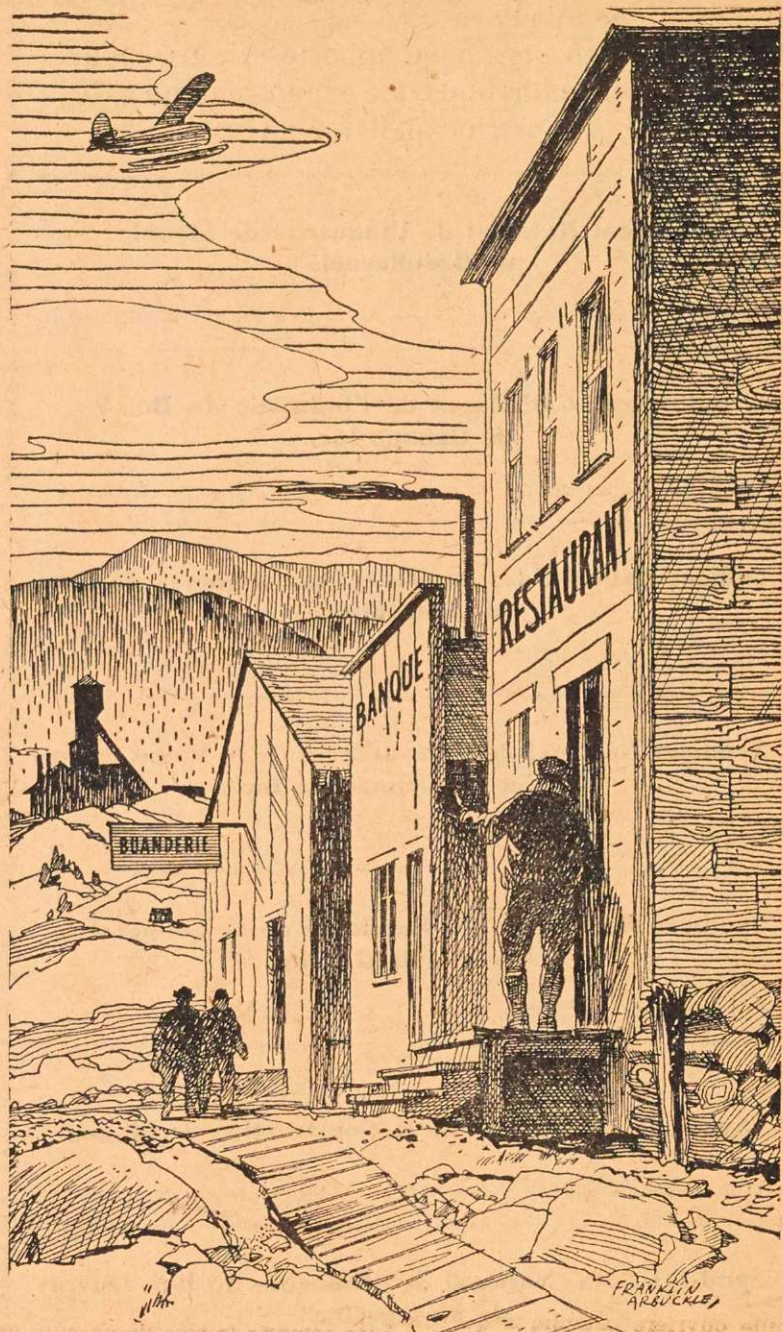
M. LAUREAT MORENCY

Après l'installation des officiers, M. l'abbé Aurèle Ouellet leur a donné sa bénédiction. Tous les nouveaux élus ont prononcé de brefs discours pour remercier les délégués de leur avoir manifesté leur confiance et tous ont promis de collaborer ensemble afin d'augmenter les effectifs des syndicats catholiques et d'assurer plus de bien-être à la classe ouvrière. Le Conseil Général a accepté la demande d'affiliation du Syndicat des employés de garages du Québec Power.

Le Comité de régie a décidé de recommander à la C.T.C.C. de prendre un sou sur les contributions mensuelles des membres des syndicats qui lui sont affiliés pour créer un fonds de grève. Il a recommandé également la cessation des octrois à l'Union et au Conseil des métiers de la construction, ce qui a été ratifié par l'assemblée.

Un délégué du syndicat de St-Grégoire a déclaré que l'on se plaignait à cet endroit de la hausse du prix du lait et du coût de la vie en général et que l'on songeait à créer des coopératives.

L'amélioration des Services de Santé de la ville est revenue sur le tapis. Plusieurs délégués ont réclamé l'accomplissement de la promesse faite par le maire et les échevins à ce sujet. Une lettre sera envoyée aux autorités municipales pour leur demander d'exécuter le projet d'amélioration des services de santé le plus vite possible. Une autre lettre sera envoyée au Comité administratif pour lui demander de faire suite aux représentations faites par le Conseil Général concernant la nomination du directeur du Palais Montcalm.



un restaurant...

une buanderie...

une Banque

ON A TROUVÉ un bon filon, on a creusé un puits, et un nouveau village minier a surgi... La grand'rue prend forme. Des immeubles commerciaux s'élèvent.

Dans de telles circonstances, on a besoin des services d'une banque qui distribuera la paie, ouvrira des comptes d'épargne et, à mesure que grandira la petite ville, consentira des crédits pour satisfaire aux exigences de la communauté.

C'est là un exemple typique du développement du Canada. Et le gérant de banque local y participe en mettant à la disposition des habitants d'un centre nouveau — hommes et femmes — les services financiers indispensables à l'entreprise moderne et au train de vie moderne des particuliers.

C'EST LÀ UN EXEMPLE du rôle que jouent les 3,200 succursales de banque du pays dans la vie et le travail de chaque jour des Canadiens.



COMMANDITÉ PAR VOTRE BANQUE

Chronique Syndicale

A RIMOUSKI

Le syndicalisme y connaît une ère de prospérité

Pourquoi les employés d'institutions religieuses doivent appartenir à une association professionnelle et pourquoi les autorités doivent apporter leur collaboration au nouveau syndicat.

Le 16 juin dernier se fondait à Rimouski le Syndicat Catholique des Institutions Religieuses de Rimouski, Inc.

Ce syndicat a obtenu son incorporation le 26 septembre 1947 et sa demande d'affiliation à la C.T.C.C. avait déjà été agréée par l'exécutif national le 26 juillet 1947. Il groupe aujourd'hui la grande majorité des employés tant masculin que féminin des institutions religieuses de la ville de Rimouski.

Une expérience nouvelle . . .

Il s'agit d'une initiative nouvelle dans le domaine du syndicalisme. Il ne fait pas de doute cependant que l'expérience sera couronnée de succès et qu'elle apportera à nos ouvriers et à nos ouvrières des diverses institutions religieuses la satisfaction d'être de la famille ouvrière catholique qui travaille à l'instauration d'un ordre social meilleur. Les relations seront améliorées, les problèmes communs mieux compris et partant, mieux solutionnés.

Ceux qui ont lu "Logique Sociale" de S. Exc. Mgr. Douville savent que le projet prit naissance vers 1942 à St-Hyacinthe. Plusieurs contrats particuliers furent d'abord signés jusqu'à ce qu'une convention collective générale soit négociée et couvre tout un territoire déterminé. La sanction de l'Etat relativement à cette convention collective fut accordée le 10 février 1945 en même temps que commençait les opérations du Comité paritaire. A ce propos, Mgr. Douville dit: "L'expérience, quoique nouvelle, valait d'être tentée. La convention collective, instrument de concorde et de paix, est entrée dans nos moeurs; elle est devenue une institution normale de notre vie diocésaine".

Faut-il se surprendre de ce que les employés des institutions religieuses aient songé à s'organiser en Syndicat? Comme il s'agit d'un domaine particulier et comme l'employeur est généralement un religieux, une religieuse ou un prêtre, n'est-il pas opportun d'amener le Syndicat comme intermédiaire?

Pour répondre à ces questions, il faut d'abord admettre que, dans les institutions religieuses comme ailleurs, il y a des ouvriers et des ouvrières qui gagnent leur vie et qui comptent sur un salaire pour vivre convenablement et prévoir les mauvais jours. Si ces personnes gagnent un salaire, il y a donc nécessairement entre l'employeur et l'employé des relations d'ordre professionnel. Comment les ordonner? Comment faire pour que le meilleur esprit règne et pour que l'employé soit vraiment intéressé à son travail? Parce que le syndicalisme catholique est un instrument d'éducation populaire, parce qu'il apprend à l'employé ses droits et ses devoirs, parce qu'il lui fait prendre conscience de sa responsabilité et réaliser qu'il est

quelqu'un dans la société, la formule syndicale reste le meilleur moyen pour former et diriger cette classe de salariés. De plus, l'on reconnaît à l'employé le droit de se grouper, de se former en union. On considère même que c'est pour lui un devoir d'adhérer et d'appartenir vraiment à son association professionnelle. Il serait superflu de vouloir prouver davantage le droit et l'opportunité pour tous les employés des institutions religieuses de faire partie d'une organisation syndicale.

Le Syndicat: agent de paix.

L'une des causes principales du malaise social, de l'existence inquiétante d'un problème ouvrier, c'est aussi l'existence dans notre mentalité et dans nos moeurs d'une conception fautive des relations ouvrières patronales. Autrement dit, les relations entre le Capital et le Travail, parce qu'on n'a pas compris le rôle de chacun, ont fait de nos ouvriers des gens qui se croient peut-être des esclaves, des malheureux dont le sort ne s'améliorera jamais, obligés de gagner leur vie sous la tutelle d'un employeur avec qui il est devenu naturel de ne pas s'entendre. Naturellement, ce qu'on appelle le "régime capitaliste", le régime des pouvoirs d'argent, le régime de ceux-là qui peuvent donner du pain et de l'aisance à l'ouvrier, ce régime-là est responsable pour une bonne partie de la condition de la classe ouvrière. Mais, voir la situation sans savoir ni vouloir les remèdes proposés ne règle pas la question. Jeter la pierre inconsidérément et clamer à tout vent les abus du Capital, c'est faire le jeu des communistes et amener le désordre.

Par l'étude et la réflexion, par l'organisation professionnelle, par l'action syndicale catholique, l'ouvrier trouvera le moyen de satisfaire ses légitimes aspirations, d'orienter dans le meilleur sens les relations ouvrières et apportera ainsi sa quote part de contribution à l'organisation d'une société basée sur la justice et la charité.

Relativement aux institutions religieuses, le Syndicat est donc un agent de paix. "On y verra la logique de l'Eglise qui parle et qui agit dans le même sens".

Le syndicalisme règlera le problème ouvrier et l'empêchera ainsi de se poser.

"Il est à désirer que les institutions religieuses favorisent chez elles l'organisation syndicale catholique de leurs employés. Il est plus facile de régler un problème quand les esprits sont bien disposés. Si nous attendons trop tard les esprits seront plus enclins à la lutte qu'à la collaboration. De plus, en favorisant l'organisation syndicale, les institutions religieuses auront l'honneur de respecter un droit naturel, la consolation de donner l'exemple, l'avantage de collaborer à l'éducation populaire". (G. Logique Sociale).

Rétablir les contrôles

(suite de la page 12)

des, qui permettent aux Canadiens de vivre raisonnablement; sont véritablement démocratiques s'ils permettent à nos enfants de se procurer le lait, le pain, les vêtements et l'habitation dont ils ont besoin pour devenir les citoyens que le Canada aura besoin dans l'avenir.

Nous nous opposons fortement contre l'argument qui dit que les augmentations de salaires sont responsables des augmentations des prix, ou que les augmentations de salaires ont été la cause première de la hausse des prix. Si cela était vrai, nous pourrions constater une portion plus importante de salaires dans le revenu national. Le Bureau des statistiques du Dominion (Comptes nationaux-tableaux I et III) indique que les salaires et les gages qui, en 1938, se chiffraient à 61.4 du revenu national ont décliné à 54.6 en 1946. Cette même source indique également que les profits des corporations en 1946, ont augmentés de 291 pour cent par rapport à 1938.

Encourageons de préférence ceux qui affichent cette carte.



parce qu'ils font leur part.

Les subsides sont possibles

Le meilleur plaidoyer en faveur du maintien des subsides a été fait par monsieur Ilsley (Hansard, avril 1946, page 1983) quand il a déclaré que moins de \$200,000,000 dépensés pour les contrôles des prix ont empêché ceux-ci d'augmenter de 2 billions et demi de

dollars. Chaque dollar dépensé pour le contrôle des prix a épargné \$12.50 au peuple canadien. Réinstaurer les subsides et le contrôle des prix serait le moyen le plus efficace pour arrêter la poussée inflationniste du coût de la nourriture et des autres commodités essentielles, telle que le chauffage, etc.

(suite au prochain numéro)

Bonne et Heureuse Année

aux officiers et aux membres de notre Fédération

FEDERATION NATIONALE DE LA METALLURGIE

Philippe LePage, prés. Emilien De Serres, sec.-fin.
Organisateurs: R. McGinnis - St. Payne - Léo Hubert

Aux officiers et aux membres de notre Syndicat, ainsi qu'aux patrons de Québec, nous souhaitons une

Bonne et Heureuse Année

UNION NATIONALE CATHOLIQUE DES CHARPENTIERS MENUISIERS DE QUEBEC

Rosario Gosselin, prés. Amédée Délisle, sec.-fin.
Sec.-Arch. Raoul Arcand

Bonne et Heureuse Année

à nos membres, à leurs familles et à nos patrons.

SYNDICAT NAT. CATHOLIQUE DU LAIT, Inc.

Octave Lévesque, prés.
Gaston Garneau, sec.-arch.

Nous présentons à tous nos clients et amis

un

Joyeux Noël

et une

Bonne et Heureuse Année

Dupuis Frères

Raymond Dupuis, président—A. J. Dugal, v. p. et gér. gén.



QUELQUES PREUVES

Les augmentations de salaires n'entraînent pas la hausse des prix

Le confrère René Gosselin, conseiller technique de la Fédération nationale des syndicats du textile apporte quelques éclaircissements nouveaux sur la hausse du coût de la vie.

M. René Gosselin, conseiller technique de la Fédération nationale des Syndicats du Textile, principal orateur à la dernière assemblée du Syndicat du Textile de Louiseville, a traité de la récente grève à la Dominion Textile.

Le secrétaire du Conseil central, M. Lemire, a parlé des relations qu'il y a entre l'augmentation des salaires et la hausse des prix.

"Au nom de la Fédération, dit M. Gosselin, je félicite les ouvriers de Louiseville de la victoire obtenue, victoire d'autant plus significative que vous aviez une lutte difficile à faire, le rapport arbitral étant unanime.

"Vous avez reçu l'appui de tout le monde parce qu'il s'agissait d'une grève juste. Nous, de la Fédération, tout occupé que nous étions avec nos Syndicats de la Dominion Textiles, avons suivi les événements de Louiseville avec un vif intérêt. Il s'agissait en effet d'un précédent. C'est assez rare qu'un groupement syndical a à ignorer un rapport arbitral unanime dans sa marche vers des conditions de travail plus raisonnables.

"Une grève est un risque, mais quand la cause est juste, les revendications raisonnables et les besoins impérieux, il ne faut pas hésiter à la faire.

"Les répercussions de votre geste iront loin. Votre victoire a aidé la Fédération à date et fera bénéficier tous nos Syndicats dans le Textile à tous les stades de l'organisation, des négociations, de la conciliation, de l'arbitrage ou de la grève.

"Notre Fédération est la troisième de la C.T.C.C. par le nombre de ses membres. Par nos certificats de reconnaissance de la Commission de Relations Ouvrières nous représentons 20,000 travailleurs. A noter qu'il y a dans la province 70,000 travailleurs du textile. Il y a encore du travail à faire. Nous sommes la plus représentative des Fédérations de textile.

M. Gosselin fait des comparaisons entre les salaires raisonnables de certaines industries où il se paye en moyenne \$50.00 par semaine et les salaires ridiculement bas payés dans l'industrie textile, il cite une usine textile qui ne paye encore en 1947 que \$22.00 par semaine en moyenne à ses employés.

"Les ouvriers du textile ont besoin de vivre tout comme ceux des autres industries, dit-il, c'est pourquoi nous avons trimé dur en faveur des employés de la Dominion Textile qui n'avaient que \$26.00 en moyenne par semaine pour 48 heures d'ouvrage alors qu'ils ont de-

puis la grève \$30.00 pour 40 heures".

M. Gosselin s'élève contre la politique de misère et de bas salaires d'un consortium puissant de compagnies de textile et plaide en faveur de conditions humaines de travail et de vie pour les ouvriers de cette industrie.

SALAIRE ET COUT DE LA VIE

A cette assemblée, le secrétaire du Conseil central des Syndicats, M. R.-J. Lemire, traite de l'incidence du coût direct et indirect de la main-d'oeuvre dans la formation des prix.

"Augmentation de salaire et hausse de prix font couler beaucoup d'éncre, dit-il. Certains propagandistes des associations de manufacturiers cherchent à faire avaler ingénument au public que 90% du coût des objets ouvrés doit être attribué à la rémunération du travail de l'ouvrier. Quelle exagération!

"Depuis que les contrôlent tombent, on lit souvent dans les annonces de journaux payées par les fabricants ou vendeurs que tels produits sont majorés à cause d'une augmentation de salaire. On accuse les syndicats ouvriers comme l'unique cause de l'augmentation du coût de la vie. C'est enfantin.

"Point n'est besoin d'être un savant pour savoir qu'à côté du salaire s'ajoutent les coûts de la matière première, de la force motrice, de l'amortissement sur le capital, de la dépréciation de l'outillage, des taxes et impôts, des frais généraux d'administration, des profits, etc..."

"Il fut prouvé devant la Commission Royale d'enquête sur les écarts de prix que dans certaines compagnies quelques officiers supérieurs gagnaient à eux seuls presque autant que tous les employés ensemble. Récemment, une entreprise familiale avouait devant le Conseil National du travail, qu'elle versait à huit personnes, dont quelques-unes n'accomplissaient aucun travail dans l'établissement, un salaire plus élevé qu'à ses cent vingt employés.

"Evidemment, si l'on compte à l'item "salaire" la rétribution affectée à une telle direction, il est facile d'atteindre des chiffres fantastiques et d'affirmer que le salaire constitue une portion notable du coût de revient, mais de façon générale les salaires n'entrent pas pour 50% dans le prix total des marchandises. En font foi les récentes enquêtes du Département des Relations Industrielles de la Faculté des sciences sociales de l'Université Laval. Et si l'on s'en rapporte aux calculs d'un économiste américain de renom, M. Wasily Leontif, professeur à l'université Harvard, une augmentation de salaire de 10% ne ferait augmenter les prix que de 2% dans les produits chimiques; 3½% dans les bois et papiers; 3% dans les textiles et cuirs; 2½% dans le caoutchouc; 1% dans les produits alimentaires; 3% dans les métaux ferreux; 3½% dans la fabrication de métal; 4% dans la construction; 5% dans les transports".



SERVICE AUX TRAVAILLEURS ET A L'INDUSTRIE

Depuis le début du siècle, le Ministère fédéral du Travail ne cesse de mettre à la disposition de l'industrie, c'est-à-dire des employeurs et des employés, son SERVICE de CONCILIATION, afin de favoriser et d'accroître l'harmonie entre les deux grands associés industriels.

Les fonctions du Ministère embrassent aussi un vaste champ d'action qui se rapporte directement au bien-être des travailleurs: la FORMATION en READAPTION... des EX-MILITARISTES et l'APPRENTISSAGE... la vente des RENTES VIAGERES du GOUVERNEMENT FEDERAL... la STATISTIQUE OUVRIERE et la DOCUMENTATION OUVRIERE... LA GAZETTE DU TRAVAIL... les RAPPORTS sur la LEGISLATION OUVRIERE et L'ORGANISATION OUVRIERE... la liaison avec L'ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL.

Le SERVICE NATIONAL DE PLACEMENT, qui est dirigé par la Commission d'Assurance-chômage, sous l'autorité du ministre du Travail, met un service spécialisé de placement à la disposition de toute personne en quête d'un emploi ou de toute industrie à la recherche de travailleurs.

Les fonctions des agences gouvernementales connexes sont de toute première importance pour les travailleurs:

La COMMISSION D'ASSURANCE-CHOMAGE administre l'assurance-chômage.

Les REGLEMENTS DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE, comportant le droit de s'organiser et de négocier collectivement, sont appliqués par le CONSEIL NATIONAL DES RELATIONS OUVRIERES EN TEMPS DE GUERRE.

Par l'entremise du SERVICE DES RELATIONS INDUSTRIELLES, on favorise la collaboration ouvrière-patronale.

MINISTÈRE DU TRAVAIL

HUMPREY MITCHEL
Ministre du Travail

A. McNAMARA
Sous-ministre du Travail

LA SAUVEGARDE DE LA FAMILLE

L'économie est l'art d'ordonner ses dépenses. Sans la pratique de cette vertu sociale, la famille ne connaît aucune sécurité; elle est vouée, tôt au tard, à la ruine.

Protégez votre foyer, préparez l'avenir des vôtres, assurez-vous une vieillesse heureuse et digne en vous constituant petit à petit les réserves nécessaires.

Prenez dès aujourd'hui l'habitude de l'épargne.

BANQUE CANADIENNE NATIONALE

Actif, environ \$350,000,000
525 bureaux au Canada
65 succursales à Montréal

GUIDE SYNDICAL

CONSEIL GENERAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES DE QUEBEC

Lauréat Morency, président
20, rue Bayard, Québec
Tél. 2-5808

Alphonse Proulx, sec.
197, des Commissaires,
Québec. Tél.: 3-0597

Hommages du

CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS CATHOLIQUES NATIONAUX DU DIOCESE D'OTTAWA

François-X. Bilodeau, prés. Red. Joly, sec.

29, rue Gordon Tél. 587

Conseil Central des Syndicats Catholiques et Nationaux de Sherbrooke

Lorenzo LEFEBVRE, prés. Léopold LALIBERTE, sec.

Conseil Central des Syndicats Catholiques Nationaux de Montréal

1231 est, rue Demontigny Montréal
Horace LAVERDURE J.-Ant. GAGNON, sec.

Fédération Nationale Catholique des Métiers du Bâtiment

Osius FILION, prés. J.-B. DELISE, sec.

Fraternité Nationale Catholique des Employés du Transport de Québec, Inc.

Ludger FERLAND, prés. Arthur HAMEL, sec.

L'Union Catholique des Manoeuvres de Québec, Inc.

Albert RAYMOND, prés. 19, rue Caron



ACTIVITÉS SYNDICALES A MONTRÉAL

Par Fernand Simard

Les employés de magasins de St-Jérôme veulent s'organiser

Le syndicat est déjà formé — De nouveaux membres y adhèrent chaque jour — Les patrons semblent très sympathiques à cette organisation de bonne entente et d'aide mutuelle — Les négociations commenceront d'ici quelques semaines.

Après avoir constaté les fructueuses campagnes d'organisation entreprises par les syndicats nationaux chez les commis de magasins en plusieurs régions de la province, tout spécialement à Québec, Sherbrooke, Chicoutimi et Rimouski, le Conseil central de Montréal décidait dernièrement d'apporter son concours et son aide financière aux commis de magasins de St-Jérôme, tous désireux de former un puissant syndicat.

Qui profite de la hausse des prix ?

Les Canadiens dépensent actuellement des millions de plus qu'auparavant. Tout se vend plus cher; les prix montent encore. Mais qui donc encaisse l'augmentation? Qui donc profite de cette hausse des prix ?

Tous et chacun reste assuré que cette marge d'augmentation, que ce surplus va à un autre. L'employeur prétend qu'il est forcé de donner ce surplus en salaires. De son côté, le salarié dit que le surplus s'en va en gros profits pour l'employeur. Ensemble, l'employeur et le travailleur s'entendent pour affirmer qu'une partie considérable du surplus s'en va en taxes à l'avantage de la bureaucratie. Un autre dira que c'est le commerçant ou bien l'intermédiaire qui l'accapare. Le commerçant ou le détaillant et l'intermédiaire sont certains que c'est le producteur et le manufacturier qui s'empare de la plus grosse part.

Qui a raison? Les statistiques du Gouvernement Fédéral, en autant que l'on peut s'y fier, démontrent que tous ont raison. Chaque groupe qui fait partie de l'engrenage productif du Canada, le payeur de taxe inclus, retire quelque chose de la hausse des prix. Ce n'est pas ici le lieu de faire une étude approfondie sur la distribution équitable des profits; nous voulons simplement poser quelques questions et souligner ce problème à nos lecteurs. Qui profite de la hausse des prix? Il y a certainement quelqu'un qui en bénéficie. Est-ce le salarié qui en profite le plus? l'ouvrier? le commis de bureau? le commis de magasin? la petite servante ou la jeune couturière? Les salaires ont été augmentés et augmentent encore pour diverses catégories de travailleurs. Mais qu'est-ce qui reste à la fin de la semaine? Evidemment ce n'est pas le salarié qui encaisse, qui accumule des profits présentement. Car la plus grosse partie du salaire est utilisée à se procurer les nécessités de la vie. Les salaires peuvent-ils se tenir au niveau actuel du coût de la vie? Ce n'est pas possible: le coût de la vie monte beaucoup plus vite que le salaire.

Une revue sérieuse prétend qu'une certaine grosse compagnie canadienne a réalisé durant 1946-1947 un peu plus de deux millions de profits, soit une augmentation de 13% en comparaison de l'année précédente. On assure que cette accumulation de profits ne représente qu'un sou pour chaque vente de un dollar. De ce dollar, 80 sous sont allés au producteur, 9 sous aux employés et 10 sous ont été comptés pour les taxes, la dépréciation et l'entretien. Ceci n'est qu'un exemple entre mille.

Il y a certainement des gens intéressés à faire monter les prix et il y a surtout des gens qui en profitent. Qui sont-ils ?

Débuts

Dès la première assemblée, il était déjà possible de jeter les bases d'un syndicat et d'élire un conseil temporaire pour le temps de l'organisation. MM. Lucien Côté, organisateur local du conseil central, Aimé Laurin, organisateur de Montréal, assistés du confrère Fernand Simard, publiciste des syndicats nationaux de Montréal et rédacteur du journal "Le Travail" expliquèrent aux nouveaux syndiqués ce que signifie le syndicalisme, sa nécessité et ses avantages.

"Les commis de magasins sont souvent les travailleurs les moins payés et pourtant ceux qui fournissent le plus d'heures de travail. Ils n'ont aucun moyen de protection et souffrent plus que tout autre des crises économiques, de la hausse du coût de la vie et de l'insécurité du lendemain. Jusqu'à présent, ils ne pouvaient s'organiser et se grouper parce qu'aucune loi les protégeait adéquatement" a déclaré M. Fernand Simard.

"Aujourd'hui, ils peuvent se prévaloir de la Loi de la Convention Collective avec extension juridique et guider eux-mêmes leur propre destinée. Ils peuvent fixer d'accord avec leur patron des échelles de salaires plus convenables; ils peuvent discuter de la durée de leur journée de travail et s'entendre sur les heures d'ouverture et de fermeture; enfin, ils peuvent s'assurer une sécurité certaine et d'une portée sociale inestimable", a-t-il ajouté.

Attitude Patronale

Bien que nous n'ayons encore rencontré aucun propriétaire de magasins, il semble bien n'y avoir aucune opposition systématique de ce côté contre l'organisation syndicale. Plus, nombre d'employés nous ont déclaré que leur patron se montrait plutôt sympathique à la formation d'une association d'employés de magasins. De toute façon, nous avons tout lieu de croire que les propriétaires de magasins de St-Jérôme, en majorité catholiques et tous imbus de la saine doctrine sociale de l'Eglise, apporteront une collaboration franche et spontanée, lorsque les différents comités de négociations s'adresseront à eux. MEME, NOUS ESPERONS QU'AUUCUNE D'EUX NE TENTERA DE DISSUADER SES EMPLOYES D'APPARTENIR AU NOUVEAU SYNDICAT. Nous les remercions d'avance de leur attitude sympathique et nous nous proposons d'être d'abord et avant tout un facteur d'entente et d'aide mutuelle plutôt qu'un instrument de lutte et de discorde.

Optimisme général

Les membres du nouveau conseil de l'association, MM. Raoul Aubry, président, Léopold Léveillé, vice-président, Mlles Liliane Goyer, vice-présidente, Mlle Levert, secrétaire-archiviste, M. Locas, trésorier, ont déjà pris contact avec la majorité des employés de magasins et sont tous unanimes à déclarer que d'ici quelques semaines l'organisation sera terminée et les négociations très avancées. Nous souhaitons un grand succès à ce nouveau syndicat.

A tous nos syndicats affiliés, à leurs familles et aux patrons, nous souhaitons une

Bonne et Heureuse Année

SYNDICAT CATHOLIQUE DES EMPLOYÉS DE Fonderies DE PLESSISVILLE
Georges Dumaine prés. Conrad Henri, sec.-fin.
Ls.-Laurent Hardy, agent d'affaires

SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS DE LA PULPE ET DU PAPIER DE WINDSOR MILLS INC.

présente ses meilleurs vœux de Joyeux Noël et de Bonne et Heureuse Année.

M. Eloi Champoux, président
Gérard Durand, sec.-fin.

LA FEDERATION NATIONALE DU MEUBLE INC.

présente, à tous ses syndicats affiliés, à leurs familles et aux patrons, ses meilleurs Vœux de

Bonne et Heureuse Année

Prés. Philippe Poirier, Sec. Geo.-Etienne Gagné,
Organisateur: J.-P. Ferland.

L'ASSOCIATION DES EMPLOYÉS DE LA KAYSER DE SHERBROOKE

souhaite pour le monde du travail, une

Bonne et Heureuse Année

Gaston Vallée, président
Antonio Pinard, secrétaire

LA FEDERATION NATIONALE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX, DU CANADA, INC.

offre à ses membres, à leurs familles, ainsi qu'à leurs employeurs, ses meilleurs vœux de

BONNE et HEUREUSE ANNEE

Monsieur René Constant, prés.
René Bélanger, sec.-trés.

Aux officiers de nos différents Syndicats, ainsi qu'aux patrons, nous souhaitons une

Bonne et Heureuse Année

LE CONSEIL CENTRAL DES SYNDICATS NATIONAUX DE SHERBROOKE

Monsieur Lorenzo Lefebvre, président
Charles Laliberté secrétaire

Bonne et Heureuse Année

aux officiers et aux membres de notre Fédération

LA FEDERATION NATIONALE DES GANTIERS

Monsieur Jean L'Heureux, président
Lucien Laforest, secrétaire

Les ouvriers doivent jouir d'une suffisante abondance

Le confrère René Harmégnies explique l'attitude chrétienne des syndicats nationaux en face des misères de la classe ouvrière. Il justifie la grève de Louiseville et confond les profiteurs.

Ces jours derniers avait lieu à Louiseville une assemblée du Syndicat du Textile de cette ville. Les orateurs, MM. René Harmégnies, organisateur de la C.T.C.C., et R.-J. Lemire, secrétaire du Conseil Central des Syndicats des Trois-Rivières s'en sont pris à ceux qui cherchent la bête noire dans les discours et l'action des officiers des Syndicats Catholiques.

TRAVAIL ET FETES

M. l'abbé Armand Tessier fit un appel en faveur du respect des jours de fête d'obligation et exprima l'espoir que les ouvriers sauraient s'en tenir aux prescriptions du contrat qui stipulent des arrêts de travail les dimanches et jours de fête (avec sanction de salaire et demi pour le travail absolument nécessaire).

ACCUSATIONS

"D'aucuns, ont dit MM. Harmégnies et Lemire, reprochent aux officiers de Syndicats catholiques de tenir des propos "incendiaires" et d'adopter parfois le même langage que les chefs de quelques mouvements subversifs étrangers. Surtout depuis quelques mois alors que les Syndicats ont accompli de la grosse besogne. Si dans les deux camps on déplore les mêmes maux, (tout en réclamant des remèdes différents), qu'y a-t-il de mal là-dedans? Il y aura toujours des gens au scandale facile. Le défunt leader socialiste, M. Woodsworth ne causait-il pas toujours une commotion à la Chambre des Communes en déclamant les textes d'Encycliques pontificales sur la question sociale; soit dit sans approbation de la doctrine C.C.F. Malheureusement pour notre société, il y a des agitateurs qui mettent le doigt sur des bobos vrais, il n'en réussissent que mieux leur besogne perverse.

"Nous avons reçu des félicitations de partout, les grèves de Louiseville, qui étaient intrinsèquement justifiables, ont permis à nos confrères de l'Empire Shirt de Grand'Mère de régler sans grèves. Elles ont agi comme stimulant dans les négociations alors en cours à la Wabasso de Shawinigan, de sorte que le premier contrat comportant

la participation aux bénéfices a pu être signé, rapidement, si l'on tient compte des longues tergiversations de la compagnie depuis la fondation du Syndicat jusqu'au moment des grèves de Louiseville. Et qui nous dit que les mêmes grèves n'ont pas eu un effet salutaire sur les parties en cause dans le conflit de la Dominion Textiles en arbitrage depuis un an.

LES MECONTENTES

"Il se trouve bien quelques obstinés pour blâmer les ouvriers de Louiseville d'avoir recouru à la grève alléguant qu'eux-mêmes ont trimé dur dans leur jeunesse et n'ont jamais levé le petit doigt contre "l'ordre établi" pour l'améliorer. Si nos pères, les fondateurs de la colonie canadienne ont labouré avec des charrues de bois, nous devons les admirer d'avoir su tirer parti du peu qu'ils avaient et réussi à force d'héroïsme à bâtir le pays. Mais nous ne voyons aucune obligation d'utiliser, au 20e siècle, les mêmes outils et les mêmes moyens de survivre. Au contraire, "il faut tout mettre en oeuvre afin que, dans l'avenir du moins, la part des biens qui s'accumulent entre les mains des capitalistes soit réduite à une plus équitable mesure et qu'il s'en répande une suffisante abondance parmi les ouvriers"

(Q.A.)

"L'existence d'une multitude de prolétaires, d'une part, et d'un petit nombre de riches pourvus d'énormes ressources, créés en si grande abondance à notre époque d'industrialisme, sont mal réparties et ne sont pas appliqués comme il conviendrait aux besoins des différentes classes". (Q.A.....)

TIRAGE

Lors du tirage des cadeaux donnés à l'occasion des grèves de Louiseville et de la souscription lancée en faveur des grévistes, Mlle Marie-Blanche Lamirande, de Louiseville, a gagné une magnifique couteillerie, don de M. G.-A. Giguère, bijoutier de Louiseville; M. Alcide Lacombe a gagné un radio de table, don du Conseil Central des syndicats o.n.c. des Trois-Rivières; M. Fernand Boisvert a gagné \$10 et M. Gérald Tellier a gagné \$5.

Le confrère Sénécal réussit à faire réengager des ouvriers congédiés, à Shawinigan-Falls

Grâce à l'attitude énergique du confrère Albert Sénécal, les neuf ouvriers congédiés pour activités syndicales par la Compagnie Painchaud & Frères, de Shawinigan Falls, ont été réengagés, il y a quelques jours.

Nous relations dans le dernier numéro du journal "Le Travail" les principaux événements qui avaient entourés ces congédiements injustes et illégaux et nous mentionnions les démarches faites par les autorités syndicales auprès de la Commission de Relations Ouvrières dans le but de régler cette question.

Le succès ne s'est pas fait attendre et les braves ouvriers, victimes de leur dévouement à la

cause commune de la classe ouvrière sont revenus au travail.

MM. Armand Gauthier, Léopaul Bellemare, Sylvia Bellemare-Jacques Laurendeau, Jim Vallières, Marcel Boisvert, Jean-Marie Mailhot, Lucien Béland et Roméo Arcand méritent de sincères félicitations et au nom de tous leurs confrères syndiqués du mouvement ouvrier catholique du Canada, nous sommes heureux de leur transmettre cet hommage. De plus, les officiers du Conseil central des syndicats nationaux de la Mauricie ont accompli un geste magnifique qui se transformera, nous en sommes certains, en un surcroît de confiance de la part de tous les membres, dont ils ont la protection matériel et sociale.

Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté



Nous voilà de nouveau au terme d'une année qui a été remplie d'événements importants. Dans le domaine ouvrier, des progrès considérables ont été réalisés par de nouvelles conditions de travail et des ententes conclues entre patrons et ouvriers. L'an 1947 a marqué un pas de plus vers la liberté du travail, l'ordre social et une économie stable. Il y a lieu de nous réjouir de ces réalisations grâce à l'harmonie qui a régné dans les relations industrielles.

Souhaitons que l'année 1948 favorise plus encore ces bonnes relations qui assurent une protection efficace au capital et au travail, afin que ces alliés naturels poursuivent ensemble leur ascension vers les sommets de la justice et du bien-être social.

Je fais des vœux pour ceux qui collaborent chez nous à promouvoir le progrès sous toutes ses formes. Que 1948 apporte donc à tous la paix et la prospérité.

ANTONIO BARRETTE,
Ministre du Travail.

M. L.-P. DUFRESNE ELU
PRESIDENT

A St-Eugène

Lors de la dernière assemblée du Syndicat national des employés de la Coopérative Inc. assemblée tenue au sous-sol St-Eugène, les membres ont procédé à l'élection de leurs officiers pour le terme 1947-48.

Furent élus président: M. L. P. Dufresne; vice-président, M. Sergius Robert; secrétaire-archiviste, M. R.-M. Hamel; secrétaire-trésorier, M. L. Lamoureux; Directeur, M. Ovila Raymond; Directeur, M. Lucien Morel. Membres du Comité Paritaire, MM. Ovila Raymond, Charles-Edouard Faucher et Georges-Aimé Cordeau.

M. Gilles Charbonneau, organisateur du Conseil Central des Syndicats de Granby, agissait comme président d'élection.

L'INDUSTRIE DU LAIT
NEGOCIE A QUEBEC

Le Syndicat catholique de l'industrie du Lait de Québec est en train de négocier les amendements à sa convention collective de travail. Les officiers du syndicat se sont réunis à plusieurs reprises dans le but de mettre au point ces amendements. Une première entrevue a eu lieu avec l'association patronale. Celle-ci a offert des majorations de salaires de \$3.00 pour les employés de l'intérieur. Par contre, elle refuse à peu près toutes les réclamations des vendeurs.

Lors d'une assemblée spéciale, le Syndicat a refusé la proposition patronale. En contre-proposition, il demande une augmentation générale de \$3.00 pour tous les employés des laiteries, majoration basée sur les gains réels des employés.

MANUEL DE L'INVENTEUR
10¢
écrivez à
ALBERT FOURNIER
PROCEUREUR de BREVETS d'INVENTION
934 ST-CATHERINE EST MONTRÉAL

Gibeault & Duquette
Avocats
STE-AGATHE-DES-MONTS
Tél.: 60, 31, rue Préfontaine

MINISTÈRE DU BIEN-ÊTRE SOCIAL ET DE LA JEUNESSE

HONORABLE PAUL SAUVE
ministre.

GUSTAVE POISSON,
sous-ministre.

L'AVENIR APPARTIENT A CEUX QUI LE PRÉPARENT

par l'acquisition de connaissances générales et de la maîtrise d'un métier, la jeunesse se prépare un avenir brillant dans les carrières industrielles, en suivant les cours du jour et du soir des

ÉCOLES D'ARTS et MÉTIERS

au nombre de sept à Montréal

et de 30 dans le reste de la province

30 métiers masculins et féminins enseignés dans des classes et des ateliers pourvus d'un outillage et d'instruments modernes. — Le programme d'études joint la théorie à la pratique afin de donner aux élèves LA SCIENCE ET LA DEXTERITE qui en feront des compétences.

Pour renseignements, s'adresser à la direction générale,
1265, rue ST-DENIS, Montréal; téléphone: HARbour 6181

Stockholm surprend et enchante l'étranger

La Suède, pays moderne d'une haute législation sociale

M. Lucien Lavallée, de la Fédération de la Métallurgie, raconte ses impressions de voyage; une visite à Stockholm lui révèle un pays, où la paix et l'ordre règnent. La liberté de religion n'y est pas assez respectée.

Le visiteur qui n'a jamais eu une idée juste de Stockholm, demeure un peu surpris de son site charmant, et du nombre d'îlots sur lesquels elle est bâtie.

Ville au coucher de soleil merveilleux; remarquable par ses cuivres, statues, tableaux, nombreux parcs, son Hôtel-de-Ville qui a son style particulier, et ses vingt beaux musées.

Son système de circulation à gauche, et chose curieuse pour nous qui sommes habitués aux bruits de la circulation, absence de tout sons de cloches des trams ainsi que du klaxon de voiture, et ceci, par mesure de prévention des accidents. Au dire des Suédois, ces bruits énervent le piéton, et sont les véritables causes d'accidents. Toute la responsabilité semble tomber sur le chauffeur au volant qui doit porter une attention constante à la circulation. La vogue favorise la petite voiture de promenade quoique nous voyons assez fréquemment de grosses voitures américaines.

Ville propre, population souriante, quoiqu'un peu froide, et s'il faut en juger par les invitations reçues, plus qu'accueillante. En effet, nous avons assisté à six banquets et trois cocktails; rien n'avait été négligé. A ces banquets, on nous a servi neuf liqueurs différentes. Le Suédois en général sait boire; s'il est en compagnie, il ne boira pas sans inviter une compagne ou un compagnon. Il lèvera son verre et d'un ton invitant dira SKAL (à ta santé), puis

il surveillera la quantité que vous absorbez, afin que quand il déposera son verre, il ne paraisse pas avoir fait baisser le sien plus que le vôtre. Boire seul sans tenir compte de ceux qui nous entourent est jugé comme passion. De plus, il est interdit à toute personne de boire plus qu'elle ne peut porter, et se faire voir trop plein du public est très dangereux de se faire écrouler. Inutile de vous dire que durant mon séjour à Stockholm, je ne me rappelle pas avoir rencontré quelqu'un d'ivre sur la rue.

Il nous a été permis de visiter une usine à quelques heures de distance de Stockholm. Le trajet s'est fait par train électrique. En cour de route, j'ai été en mesure d'admirer la campagne qui ressemble un peu à celle de nos Cantons de l'Est. A cette usine, on fabrique des moteurs de tous calibres, et j'ai constaté qu'il y avait sur le plancher un très gros générateur lequel, s'il faut en croire les indications écrites dessus semblait être destiné à la Russie. Les ouvriers de ce plan rejoignent de 0.90 à \$1.00 l'heure, et travaillent 48 heures par semaine. Ils ont comme nous des vacances payées.

Cette petite ville est remarquable par ses maisons de rapport, et les petits parcs qui les entourent servent de terrains de jeux pour les enfants. J'ai remarqué qu'il y avait aussi beaucoup de petites maisons de deux, trois et quatre pièces, des salles de lecture, salle

d'amusements, garderies.

En Suède, la main-d'oeuvre se fait rare, et les naissances ne suppléent plus aux décès; il faudra recourir à l'immigration.

L'Etat suédois est un Etat plus social que socialiste, et le parti socialiste démocrate domine les deux chambres. Tous les partis politiques se sont entendus depuis déjà plusieurs années sur des réformes sociales progressives pour l'avancement du pays. De fait la Suède est déjà très avancé dans ce domaine.

Cependant, l'attitude de l'Etat vis-à-vis de l'Eglise catholique se manifeste clairement dans sa législation hostile au catholicisme, dans plus d'un article de son code.

Un Suédois catholique, laïque, prêtre ou religieux, veut-il se procurer un passeport pour l'étranger, il doit s'adresser au curé luthérien. C'est chez ce dernier que d'après la loi, s'effectue l'enregistrement civil. Lui seul délivre le "certificat de bonne conduite". Un catholique qui veut se marier, doit se procurer un "certificat de célibat" chez le pasteur protestant. Même le mariage de deux fiancés catholiques doit être au préalable annoncé trois fois à l'église protestante.

Une autre loi oblige les catholiques à payer un impôt pour l'entretien des temples luthériens. Et les Suédois qui désirent revenir à la religion de leurs ancêtres doivent informer le pasteur protestant de ce qu'ils abandonnent l'Eglise nationale. D'après la loi, cette démarche doit se faire à deux reprises: une fois au moins personnellement. Entre les deux avis, deux mois doivent s'écouler, afin de permettre au pasteur protestant de mettre l'égaré en garde et de l'admonester. Les annonces de départ peuvent, de ce fait revêtir un caractère très pénible pour les convertis.

Les Conseils d'Etat comme le corps professoral des écoles primaires officielles doivent professer la "pure doctrine évangélique de Luther". Veulent-ils se faire catholiques, ils sont obligés de sacrifier leur position. Sans une autorisation royale particulière, notre Eglise ne peut posséder le moindre immeuble ou propriété foncière.

Il est étrange que de pareilles mesures de contraintes soient encore en vigueur dans un pays si hautement civilisé, progressiste et fier de sa liberté de religion. Mais tout ceci donne quelque idée des nombreuses et extraordinaires difficultés que rencontrent en Suède, les représentants de l'Eglise catholique.

Il n'y a cependant pas lieu de perdre courage. Beaucoup d'événements récents semblent atténuer cette situation. L'opinion publique suédoise se pénètre de plus en plus des principes modernes de la liberté religieuse. Elle paraît aussi plus portée à traiter les catholiques du pays dans un esprit de réelle tolérance.

En dépit de tout ceci, la Suède est et reste un beau pays et Stockholm, "La belle Ville".

Le syndicalisme chrétien est devenu indispensable

(suite de la page 2)

Les Syndicats sont peut-être trop exigeants? Cela est peut-être vrai de certaines unions, mais pas de toutes. D'ailleurs, les exigences des ouvriers qui réclament par la voie du Syndicat n'égalent pas abus de droit. Et ce sera toujours une dictature camouflée ou à gants de velours lorsqu'on refusera aux ouvriers qui fournissent LEUR travail, LEUR bras, LEUR compétence, le droit de se grouper dans un Syndicat.

Même s'il est vrai pour un patron en particulier que ses ouvriers ont plus que leurs droits, le Syndicat est encore là nécessaire. Le droit d'association n'est pas reconnu seulement pour une classe de salariés. Il est reconnu partout et pour tous. Même si telle industrie ou telle entreprise est prospère et ses ouvriers satisfaits, les patrons ne sont pas tous bons au même degré et les conditions dans les industries ne sont pas les mêmes partout. Et ce serait un appoint énorme pour le Syndicat en même temps qu'un acte d'entraide que de savoir profiter de sa bonne réputation pour faire naître chez soi le Syndicat et, ainsi, pousser les autres à le faire. Le paternalisme, ce snobisme de boutique, est l'une des entraves des plus persistantes au développement syndical. Il prouve bien cependant que l'égoïsme et la cupidité ne sont pas encore tout à fait disparus chez nous.

LA VALEUR, LA FIN D'UN SYNDICAT

Le Syndicat existe pour l'étude d'abord, la protection tout le temps et la défense à l'occasion des intérêts économiques, sociaux et moraux de ses membres.

Les ouvriers ont des intérêts à promouvoir ils ont droit à un salaire familial; ils sont intéressés à la prospérité de l'entreprise. Ils doivent faire leur part dans l'oeuvre de restauration sociale tant réclamée par nos meilleures autorités. En donnant leur adhésion à un Syndicat Catholique, ils agissent en conformité avec leurs aspirations religieuses, ils veulent que l'ordre social se fasse selon la doctrine de l'Eglise. Tant il est vrai que la foi greffée sur les organisations ouvrières ne les affaiblit pas. Au contraire, elle leur donne une force qui les soutiendra et les fera vivre plus longtemps.

Le droit d'association, reconnu par l'Eglise et l'Etat, se trouve donc ici en pleine liberté d'action. Nous avons sous les yeux des recommandations claires et nettes. Il reste pour chacun à se convaincre du besoin d'association syndicale, cette nécessité du siècle. Plusieurs ont déjà compris la vérité. La coopération déjà accordée et promise par ailleurs fait espérer beaucoup de bien et assure à tous des lendemains meilleurs où la Justice et la Charité règneront. Nous devons tous travailler chacun pour notre part à l'avènement de cet ordre social meilleur. C'est là un devoir d'apostolat pour des catholiques convaincus et c'est ce à quoi travaille le syndicalisme catholique.

Province de Québec

MINISTÈRE DU TRAVAIL

Autrefois, les réclamations de salaires concernant les bûcherons se prescrivait par six mois. Par un amendement du gouvernement de l'Union Nationale, la Commission du Salaire minimum, sur simple lettre, arrête la prescription et garantit par le fait même le placement intégral du salaire à des dizaines de milliers de travailleurs en forêt.

Un autre amendement concerne le surtemps. Quand il n'y avait pas de convention de travail établissant le taux horaire pour travail additionnel, rien n'obligeait un patron à payer le surtemps à ses employés pour l'ouvrage exécuté après les heures ordinaires, si ceux-ci recevaient une fois et demie le salaire prescrit par une ordonnance. Depuis cet amendement, les ouvriers reçoivent pour le temps additionnel une fois et demie le salaire payé et non pas une fois et demie le salaire fixé par une ordonnance.

Depuis l'an dernier, la Commission du Salaire minimum, par une ordonnance spéciale, garantit sept jours de congé payé à tous les salariés assujettis aux ordonnances. Comme il y a environ 900,000 personnes dans la province qui sont visées par les ordonnances et que la majorité d'entre elles n'avait pas de vacances payées, on peut estimer au minimum que 500,000 salariés nouveaux, hommes ou femmes, bénéficient de ces congés. La loi de la convention collective à aussi été amendée pour permettre au lieutenant-gouverneur en conseil d'inclure dans toutes les conventions collectives une clause pour les congés payés.

Sur les instructions du ministère du Travail, la Commission du Salaire minimum a abrogé les ordonnances 13, 15, 16, 17, 30, 36 parce que l'ordonnance no 4 a été amendée de façon à hausser les minima de cinquante pour cent et que maintenant tous les ouvriers visés par les ordonnances ci-haut mentionnées sont assujettis à l'ordonnance no 4.

En septembre 1944, il y avait 250,000 personnes assujetties à des ententes collectives dans la province. En février 1947, soit après deux ans et demi d'administration sous l'Union Nationale, on compte 325,000 personnes visées par des ententes collectives, soit trente pour cent de plus.

Les augmentations de salaires pour la province se totalisent pour 1944 à \$10,302,539.76; pour 1945 à \$13,702,219.08; pour 1946 à \$56,570,304.24. On voit que pour les années 1945 et 1946, les augmentations forment un total de \$70,272,523.32 ce qui forme un montant supérieur à toutes les augmentations accordées durant les cinq années précédentes. Pour les années 1941-42-43, les augmentations se totalisent à \$54,236,175.00 contre \$56,570,304.24 pour 1946 seulement.

ANTONIO BARRETTE,
ministre du Travail.

GERARD TREMBLAY,
sous-ministre.

CODE DES LOIS OUVRIÈRES ET INDUSTRIELLES DE LA PROVINCE DE QUÉBEC ET DES LOIS FÉDÉRALES

(EN FRANÇAIS ET EN ANGLAIS)

Tous les amendements et les nouvelles lois compilés à date

Edition de 1947 — \$5.00 par copie

50% d'escompte aux organisations ouvrières et à leurs membres, plus 25c pour frais postaux.

Adressez-vous à:

IMPRIMERIE MERCANTILE, LIMITEE

Lancaster 7808 11 rue Saint-Paul Ouest Montréal

DEPUIS PRES D'UN DEMI-SIECLE...

toujours le même but, réduire le taux de la mortalité infantile à Montréal.

FRONTENAC 3121

J. Joubert
LIMITÉE

COMPLIMENTS DE

VICTORIAVILLE FURNITURE LIMITED

Victoriaville, P. Q.

Les ouvriers de Shawinigan méritent notre admiration

1947 touche à son terme. Dans quelques heures, il ne sera plus. Qu'est-ce qu'il nous reste ?

Au point de vue général, pour la C.T.C.C., il marque un pas en avant. Il n'est pas osé d'affirmer que dans toutes les régions de notre province le syndicalisme catholique a progressé, le nombre des unités syndicales et des membres a augmenté sensiblement. C'est dans la région de Shawinigan que notre mouvement a découpé l'une des plus belles tranches de son progrès. Soyons-en fiers. Shawinigan peut faire des jaloux peut-être ? Non, c'est impossible. On a travaillé plus fort, mis plus d'atouts à Shawinigan qu'ailleurs, parce que nous étions là dans une région intensément industrielle qu'il importait d'amener à la C.T.C.C. Ce succès complet, total, augure bien pour l'avenir. Il faudra procéder de la même manière ailleurs. D'autres villes et d'autres régions auront leur tour. Il s'agit de tirer le meilleur profit possible de nos modestes moyens. La C.T.C.C. agit ainsi pour le bien de l'ensemble.

La C.T.C.C. exige un meilleur traitement pour les mères nécessiteuses

Autres réformes demandées au gouvernement provincial

La réglementation de la circulation des bicyclettes:

La C.T.C.C. est encore d'avis que la législature devrait adopter une loi uniforme prévoyant l'enregistrement et la réglementation de la circulation ainsi que les responsabilités des cyclistes.

La Gazette Officielle de Québec:

Notre organisation demandera au gouvernement de réduire le coût d'abonnement à la Gazette Officielle de Québec d'une façon générale. De plus, elle priera le gouvernement de distribuer gratuitement cette publication aux syndicats incorporés.

Allocations aux mères nécessiteuses:

La C.T.C.C. priera le Gouvernement provincial de fixer les bases des allocations aux mères nécessiteuses de la façon suivante:

Mère	\$50.00 par mois.
Mère et époux invalide	\$75.00 par mois.
Chaque enfant	\$6.00 par mois.

La question du lait:

La C.T.C.C. priera le gouvernement provincial d'instituer une enquête royale sur la question du lait dans la province de Québec. Une pareille enquête, tenue en Ontario l'an passé, a eu du moins pour résultat d'apporter sur les conditions particulières de l'industrie du lait, des données extrêmement utiles et qui permettront d'entreprendre sur des bases solides la réorganisation générale de cette industrie.

Les salles publiques:

La C.T.C.C. priera le gouvernement provincial de faire exercer une surveillance plus étroite dans les salles publiques où se donnent dans la mi-obscurité, des spectacles pour les jeunes.

Hygiène:

En vue d'améliorer la santé générale et de diminuer les dangers de contamination et de contagion, la C.T.C.C. recommandera au Cabinet provincial d'exiger un examen médical et les épreuves de la vaccination pour tous les employés des établissements commerciaux et industriels. De plus, la C.T.C.C. demandera de veiller d'une façon plus suivie à la propreté des salons de barbier et de coiffeurs.

NOUVEAU SYNDICAT A QUEBEC

Parmi les nouveaux syndicats fondés ces derniers temps à Rimouki, le Syndicat Catholique du Meuble n'est certes pas le moins actif. Tous les ouvriers actuellement à l'emploi de Gulf Furniture sont de bons syndiqués, décidés de s'occuper de leurs affaires et convaincus de la valeur de l'organisation professionnelle.

A peine après quelques mois

d'existence, ce syndicat en est déjà rendu au stage de la négociation d'une convention collective de travail.

Bon succès à ce syndicat et meilleurs voeux pour que s'établisse une confiance mutuelle grâce à la signature d'un contrat collectif et qu'ainsi la prospérité de l'industrie soit assurée en même temps que la sécurité de l'ouvrier.

Mercredi soir dernier, le 3 décembre, le syndicat rencontrait l'employeur en vue de la négocia-

De succès en succès

Augmentations de salaires, négociations et élections dans la région du Saguenay

\$15.000 de plus aux employés du commerce de gros — Un nouveau syndicat très important formé à Arvida — Nouvelle échelle de salaires pour les ouvriers de la construction.

Le Syndicat National des Employés du Commerce de Gros de Chicoutimi est heureux d'annoncer que ses relations avec la Corporation des Grossistes, (Côté, Boivin & Cie Inc., L. B. Gagnon & Cie, J.-H. Lortie Enrg. et J. B. Renaud & Cie, Inc., tous de Chicoutimi), sont des plus cordiales.

En effet, le premier avril 1947, le Syndicat négociait une convention collective de travail accorlant une augmentation de salaires de 10% à tous les Employés de ces patrons. Cependant, durant le cours de l'été, chacun sait qu'il y a eu augmentation notable dans l'index du coût de la vie, et, à la demande du Syndicat, les patrons accordèrent le 13 septembre 1947, une augmentation de \$1.00 par semaine à tous leurs employés.

Or, en constatant une nouvelle hausse du coût de la vie en octobre dernier, le Syndicat revint à la charge, et les patrons soucieux d'aider leur personnel à faire face au problème, ont décidé le 17 novembre, de remplacer le dollar par semaine ci-haut mentionné, par un boni de vie chère de 10% sur le salaire en vigueur au début de septembre.

En d'autres mots, depuis le premier avril 1947, les employés du Commerce de Gros ont bénéficié de deux augmentations successives de 10%, le boni de vie chère représentant à lui seul, au delà de \$15,000.00 par année.

C'est un beau geste de la part des patrons qui désirent collaborer avec leurs employés, montrant que sans y être obligés, ils sont heureux de donner un coup d'épaule au bon moment. Les employés, de leur côté, vont redoubler d'ardeur pour prouver qu'ils savent apprécier à sa valeur le bon esprit des patrons.

Les représentants du Conseil Régional Saguenay-Lac-St-Jean des Métiers de la Construction ont commencé des négociations avec l'Exécutif de l'Association des Constructeurs.

A la première entrevue, les demandes soumises par les représentants des travailleurs ont été bien accueillies par les membres des Constructeurs. Ces demandes doivent maintenant être soumises à l'assemblée générale des constructeurs avant d'être acceptées définitivement ou modifiées.

Les premières négociations se sont faites dans un esprit amical et l'atmosphère qui règne entre les deux partis est excellente.

Les représentants des Travailleurs de la Construction ont bon espoir que leurs demandes seront acceptées et que le décret sera modifié en conséquence.

La nouvelle échelle des salaires est en vigueur depuis le 20 août dernier, mais à tout moment, la Compagnie ou le Syndicat découvrent qu'il y a certains rajustements à faire dans les salaires des employés pour être en parfait accord avec la nouvelle échelle de salaires.

tion du contrat de travail.

Avec la clause de sécurité syndicale, le prélèvement de la cotisation sur le salaire, les employés demandaient une augmentation de salaire.

LES COMMIS DE BUREAU S'ORGANISENT

Un nouveau Syndicat vient d'être reconnu à Arvida, c'est le Syndicat National des Commis de Bureau d'Arvida, c'est-à-dire les employés de bureau de l'Usine d'Aluminium, mais uniquement ceux qui travaillent dans les bureaux qui sont situés au milieu des différents départements de l'Usine.

Le nouveau Syndicat a été organisé par monsieur Léo Hubert, organisateur de la Fédération Nationale de la Métallurgie, qui a reçu cette semaine la nouvelle officielle de sa reconnaissance syndicale de la Commission des Relations Ouvrières de Québec.

Les membres du nouveau Syndicat ont élu l'Exécutif suivant: Président, M. Roméo Gaudreault; Vice-Président, M. Gérard Pelletier; Secrétaire, M. Yvan Laforest; Trésorier, M. Jean-Baptiste Gagné; Sentinelle, M. Léonce Bergeron et Directeurs, MM. Roger Peron et Fernand Chamberland.



Contre
Maux de Tête
Névrologies
La Grippe
Douleurs



Achetez une boîte de Capsules Antalgine. Elles sont très faciles à prendre et préviennent les rhumes et soulagent vite les douleurs.

ANTALGINE
EN VENTE PARTOUT 25¢

M. WALLACE PREVOST ELU PRESIDENT

Le Syndicat National des Métiers de la Construction de Chicoutimi a tenu ses élections, il y a quelques jours, sous la présidence de M. Léonidas Bélanger.

Les membres du Syndicat, qui s'étaient rendus en grand nombre, ont réélu comme président, M. Wallace Prevost. Les autres membres de l'Exécutif sont MM. Arthur Fortin, Vice-président; Antonio Tremblay, Secrétaire; Eddy Martin, Secrétaire-financier; Marcel Paquette, trésorier; Arthur Bélanger et Joseph Gaudreault, Directeurs.

LES METIERS DE LA CONSTRUCTION

Le Syndicat National des Métiers de la Construction de Jonquières a tenu ses élections annuelles il y a quelques jours et l'Exécutif se compose maintenant comme suit: Président, M. Patrick Côté; Vice-Président, M. Paul Charrest; 2e Vice-président, M. Alfred

Richard; Secrétaire-Archiviste, M. Pierre-J. Martel; Assistant Secrétaire-archiviste, M. Napoléon Hammond; Secrétaire-financier, M. Armand Michaud; Secrétaire-trésorier, M. Gérard Tremblay; Gardien, M. Philippe Guérin; Sentinelle, M. Eugène Desbiens.

G. Lamond & Fils Ltée

MEDAILLES et BAGUES
pour Gradués
Insignes émaillés pour Sociétés

1065, BLEURY MA. 7769

DANIEL JOHNSON

AVOCAT et PROCUREUR
JOHNSON & TORMEY

Edifice Fides

25 est, rue St-Jacques (Montréal 1)

Tél. LA. 9174

Tél.: FR. 0117

HOTEL LAFAYETTE

A.-H. PATENAUDE, prop.

Bières, vins et spiritueux servis tous les jours.

AMHERST et DEMONTIGNY

(à proximité de l'édifice des Syndicats)

MONTY, GAGNON & MONTY

POMPES FUNEBRES

SALONS MORTUAIRES

SERVICE D'AMBULANCES

1926, rue PLESSIS — FA. 3537

4156, rue Adam — AM. 3733

BE. 3984

292 ouest, rue Ontario

Hommages de

LA PHOTOGRAVURE NATIONALE LIMITEE

MONTREAL

I. NANTEL

BOIS DE SCIAGE

Masonite — Ten-Test — Beaver Brand

Coin Papineau et DeMontigny

Tél. Ch. 1300

Montréal

206, RUE DU PONT

TEL.: 4-4641

LA CIE
F. X. DROLET
QUEBEC

FABRICANTS D'ASCENSEURS

Toutes réparations mécaniques

Spécialité: Bornes-fontaines, Soudure électrique et autogène.



**Bonne et
Heureuse Année**
à tous les membres de
notre personnel, à tous
les ouvriers syndiqués
et à toute la classe
ouvrière.

Damien Boileau, Limitée

ENTREPRENEURS GENERAUX

705, rue Beaumont, Montréal 14, P.Q.

La Maison C. Robitaille, Inc.

Meubles — Pianos — Radios — Disques

320, rue St-Joseph, QUEBEC
Téléphone: 8167 P.Q.

FORANO Limitée

PLESSISVILLE

J.-A. Forand, prés. SUCCURSALES
P.-M. Forand, gérant gén. Montréal — Toronto

IMPRIMERIE

ARMAND MARCHAND

PRINTING

1175 est, rue CRAIG MONTREAL, P.Q.

J. A. BLAIS, Limitée

MANUFACTURIERS DE CHAUSSURES

ST-CESAIRE, P.Q.

Master Craft Uniform Co. Reg'd.

Bureaux: Manufacture:
75, rue St-Joseph 92, rue Arago

QUEBEC, P.Q.

St. Raymond Paper Limited

Moulins à:
University Tower Building St-Raymond, P.Q.
Montréal 2, P.Q. Desbiens, P.Q.

Johnson's Company Limited

Mines d'Asbestos

THETFORD MINES, P.Q.

A.S. Johnson, prés. J.H. Mooney, vice-prés.

THERIEN FRERES, Limitée

Imprimeurs-Lithographes

Maison d'édition

494 ouest, rue LaGauchetière Montréal 1 P.Q.

Nos meilleurs voeux à tous
les syndiqués

IMPRIMERIE JUDICIAIRE ENRG. 1130 LASAUCHETIERE E. TEL. AM. 5955* MONTREAL
A. LESPERANCE E. LESPERANCE COURT HOUSE PRINTING REGD.

Imprimeurs Éditeurs

Pour l'équilibre économique

RÉTABLIR LES CONTRÔLES

La dépression suivra l'inflation. — Augmentations injustifiées des prix. — Les subsides sont nécessaires. — Un programme de première importance est soumis au gouvernement fédéral. — Son application sauverait la situation.

Le confrère S. T. Payne, organisateur de l'Association Canadienne des travailleurs de l'automobile représentait la C.T.C.C.

A cause de la différence de plus en plus marquée qui existe entre les enveloppes de paie et les prix des produits du consommateur, la majorité des Canadiens ressentent plus que jamais l'alourdissement continu du coût de la vie et deviennent incapables de pourvoir aux besoins de nourriture, du vêtement et de soins essentiels que requiert leur famille.

Représentation

Cette délégation représente les consommateurs, les unionistes, les

parents, les instituteurs, les travailleurs sociaux, les vétérans, les étudiants et diverses organisations féminines. La délégation de Québec, à elle seule, parle au nom de plus de 300,000 personnes. Toronto, Ottawa, Sudbury et d'autres villes de la province d'Ontario ont également envoyé des représentants pour participer à cette délégation. Nous croyons, par conséquent, exprimer les sentiments de vive inquiétude de la majorité des Canadiens. Des Canadiens de lan-

gues françaises, anglaise et autres, de religions catholique, protestante, juive et autres, viennent vers nous pour vous présenter des propositions précises dans le but d'aider à mettre frein et à faire redescendre le coût de la vie, qui, à l'heure actuelle, ronge les bases de nos niveaux de vie. Augmentations injustifiées des prix

Le peuple Canadien, à la suite de l'abolition des contrôles des prix et des subsides, subit de dures privations. Des augmentations générales injustifiées sont imposées, qui détruisent la santé de la famille canadienne. Les prix du lait a presque doublé depuis deux ans. D'autres augmentations sont prévues. Le prix du pain a monté de 30 à 50 pour cent à peu près. La viande se vend deux fois plus cher qu'en 1939. L'indice du gouvernement sur l'alimentation indiquait 171.3 au premier octobre 1947, comparé au chiffre en dessous de 100 qu'indiquait l'indice de 1938 et 1939.

Le FINANCIAL POST du 6 décembre 1947 déclare que "les dépenses des Canadiens pour les nécessités courantes atteignent une moyenne de 92 cents par chaque dollar de revenu, ce qui veut dire que certains gens dépensent plus que leur revenu et sont obligés,

par conséquent, de toucher à leurs épargnes afin de parvenir à se procurer le nécessaire". Il est indiscutable que les prix doivent faire marche arrière afin de permettre au consommateur de s'acheter les choses dont il a essentiellement besoin.

La menace de dépression

Le fossé qui grandit entre les salaires et les prix provoque une diminution du pouvoir d'achat

antidémocratiques et d'entraves à la production. Les statistiques prouvent suffisamment, au contraire, qu'au plus fort des contrôles, pendant la guerre, la production avait décuplé. La production nationale nette du Canada a augmenté de 5 billions en 1937 à 11 billions en 1946, et cela, au cours d'une période des plus strictes contrôles.

Monsieur Abbott a récemment annoncé le "programme d'austé-

Rapport soumis au gouvernement du Dominion et présenté à l'Honorable Douglas Abbott, Ministre des Finances, vendredi, le 12 décembre 1947, à Ottawa, par la Ligue des consommateurs.

pour la majorité du peuple du Canada et une accumulation de plus en plus grande des produits des manufacturiers. Cette délégation présage avec inquiétude que cette situation mènera inévitablement le Canada vers un nouveau "crash" et une autre dépression signifiera souffrances et privations. Le gouvernement ne peut permettre à quiconque de lui barrer la route dans l'établissement de contrôles des prix et des subsides, qui arrêterait cette course à l'inflation. Si l'on permet outre mesure le développement d'une telle dépression, le blâme retombera tout entier sur le gouvernement.

Arguments contre les contrôles des prix

Divers arguments sont apportés contre le rétablissement des contrôles. On les qualifie de mesures

"déclaré nécessaire pour sauvegarder la situation économique du Canada. Ce programme impose des restrictions des plus rigoureuses, frappent durement plusieurs entreprises et introduit, en haussant le prix de plusieurs nécessités de la vie, un système encore plus compliqué de quotas et de licences pour presque toutes les catégories de production.

Le gouvernement déclare ces mesures urgentes, il est cependant beaucoup plus urgent de relever le niveau de vie honteusement bas auquel sont soumis des centaines de milliers de Canadiens par les prix exorbitants. Nous croyons donc démocratiques des mesures qui servent à protéger les intérêts de la majorité de la population. Les contrôles des prix et les subsi-

(suite à la page 5)

Syndicat Cath. National des Métiers de la Construction de Sorel

Zacharie Cotnoir, prés. J.-B. Millette, sec.-fin.

Syndicat National des Employés Salariés de L'Asbestos Corporation Limited Inc.

Louis-Philippe Martineau, prés. Ls-Philippe Boucher, sec.-fin.

Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante de Johnson's Co. de Thetford Mines Inc.

Emilien Maheux, prés. Lionel Dion, sec.

Syndicat National Cath. des Employés de Verney Mills de Granby

Gérard Authier, prés. Mlle Bernadette Côté, sec.

Syndicat Catholique Féminin des Employés des Maisons Hospitalières de Québec Inc.

Laurette Bernatchez, prés. Marie-Louise Roy, sec.

Syndicat National des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Grand'Mère Inc.

Jos. Larue, prés. Lionel Lafrenière, sec.-fin.

Syndicat National des Employés du Vêtement de Victoriaville Inc.

M. Donia Hamel, prés. M. Réal Savard, sec.-fin.

Syndicat Nat. Cath. des Travailleurs du Meuble de Victoriaville et D'Arthabaska Inc.

M. Wellie Piché, prés. M. Arthur Prince, sec.-arch.

Conseil Central des Syndicat Cath. Nat. de Victoriaville et du District D'Arthabaska Inc.

M. Gérard Dallaire, prés. M. Wellie Dumas, trés.

Union Nationale des Peintres de Québec Inc.

Joseph Dorion, prés. Jean-Baptiste Côté, sec.-fin.

Syndicat National des Employés Municipaux de Sherbrooke

Raymond Jeanson, prés. Ulric Bourque, sec.-fin.

SOUS-VÊTEMENTS • BAS • VÊTEMENTS

QUALITÉ



QUALITÉ QUI RÉSULTE DU PROGRÈS

L'attitude progressive de la maison

Penmans est un facteur qui contribue à

la qualité de ses Articles Tricotés. Par

exemple, dans les vêtements *Penmans*

d'aujourd'hui, vous bénéficiez des avanta-

ges résultant de découvertes techniques

dans le domaine de la fabrication. Ces

améliorations vous démontrent que la

haute qualité *Penmans* est maintenue.

IN47-47F

MAINTENUE